

**Instructions pour soumettre les frais liés à l'enseignement**

**\*** Veuillez consulter les informations relatives à l'éligibilité sur [le site Web](https://www.cupfa.org/fr_CA/professional-development/small-claims/) **\***

**Frais liés à l'enseignement :**

Voici quelques exemples (parmi d'autres) d'articles admissibles pertinents pour votre enseignement:

1. Livres
2. Logiciels non disponibles auprès du service informatique de Concordia (IITS)
3. Abonnements à des périodiques
4. Fournitures de bureau (p. ex. stylos, papier, toner, etc.)
5. Fournitures artistiques
6. Internet (taxable)
7. Adhésions, par exemple à l'Association canadienne de philosophie (non taxable)
8. Frais professionnels, par exemple à l'Association du Barreau canadien, à l'Ordre des ingénieurs du Québec, etc. (taxables)

\* **Le matériel informatique** (par exemple, les ordinateurs portables, les bureaux, les chaises, les imprimantes, etc.) n'est pas couvert.

\* Afin de répondre aux besoins de nos nombreux membres, les **honoraires professionnels** sont désormais inclus avec les autres dépenses liées à l'enseignement dans le cadre d'une seule demande annuelle.

**MONTANTS pour les frais d'enseignement :**

Les montants des demandes de remboursement disponibles au 15 janvier pour les frais d'enseignement sont déterminés en fonction du budget restant pour le perfectionnement professionnel après les trois cycles annuels d'évaluation des demandes de subventions de recherche.

Les membres peuvent recevoir une subvention de recherche et un remboursement des frais d'enseignement au cours de la même année.

**SOUMETTEZ votre DEMANDE en 2 ÉTAPES :**

**Étape 1 :** Envoyez ce formulaire de demande dûment rempli à info@aptpuc.org avant le 15 janvier (ou le jour ouvrable suivant si la date limite tombe un week-end ou un jour férié).

Ne joignez pas de reçus ou d'estimations à l'étape 1.

**Étape 2 :** Les candidats admissibles au 15 janvier seront invités à un atelier en février afin de clarifier le montant maximal annuel de la demande et la manière de soumettre leur rapport de dépenses dans Concur avant le 30 mars.

|  |
| --- |
| **Étape 1 – Formulaire de demande de remboursement des frais liés à l'enseignement**Ajoutez vos informations et envoyez-le à info@aptpuc.org **avant le 15 janvier.**Aucun reçu ni estimation n'est requis à ce stade. |
|  | **↓**  Entrez vos informations ci-dessous  **↓**   |
| **Nom** (nom de famille, prénom) |  |
| **Crédits d'ancienneté**(minimum 12)Consultez FRIS liste d'ancienneté.Connectez-vous, acceptez la clause de non-responsabilité, puis faites défiler la page vers le bas pour trouver la liste triée par crédits d'ancienneté ou par nom de famille. |  |
| **Votre faculté** |  |
| **Département d'origine**Remarque: Si vous enseignez dans plusieurs départements, indiquez le département de Concordia où vous avez été embauché pour la première fois. |  |
| **Courriel Concordia****\*** Pour des raisons de sécurité, vous devez postuler en utilisant votre adresse courriel Concordia, généralementprénom.nom@concordia.caConsultez Mon compte CU, Vérifier l'adresse courriel ou Courriel (Outlook 365). Consultez régulièrement cette adresse courriel pour obtenir des informations sur votre note de frais et d'autres avantages sociaux. |          |
| **Téléphone** |  |